



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Division des élèves

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires publiques du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs
chargé(e)s de circonscription d'enseignement
du premier degré

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des collèges publics du Bas-Rhin

Strasbourg, le 16 janvier 2024

Objet : Admission en internat scolaire public - rentrée scolaire 2024.

Veillez trouver ci-joint le formulaire d'admission en internat scolaire public dans sa version mise à jour.

Ce document sera également mis à la disposition des parents sur le site de l'académie de Strasbourg, rubrique
« inscription au collège » :

<https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/sinscrire-au-college/internat-au-college/>

Deux collèges proposent ce type d'accueil :

- le collège Edouard Schuré à Barr (internat filles)
- le collège Haute Bruche à Schirmeck (internat garçons)

Le dossier de demande d'admission en internat scolaire public est à remettre **au plus tard le 5 avril 2024** au
collège sollicité via l'établissement fréquenté par l'élève.

Les affectations en collège avec internat scolaire seront prononcées lors de la réunion technique d'admission
qui se tiendra en mai 2024.

Jean-Pierre Geneviève